

LE PRIX COURANT

(THE PRICE CURRENT)
REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Propriété Immobilière, Etc.

EDITEURS :

LA COMPAGNIE DE PUBLICATIONS COMMERCIALES

(The Trades Publishing Co.)

25, Rue Saint-Gabriel, - MONTREAL

TELEPHONE BELL MAIN 2547

ABONNEMENT	MONTREAL ET BANLIEUE - \$2.00	PAR AN.
	CANADA ET ETATS-UNIS - 1.50	
	UNION POSTALE - - - Frs 1.50	

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins qu'une année complète.

L'abonnement est considéré comme renouvelé si le souscripteur ne nous donne pas avis contraire au moins quinze jours avant l'expiration, et cet avis ne peut être donné que par écrit directement à nos bureaux, nos agents n'étant pas autorisés à recevoir de tels avis.

Une année commencée est due en entier, et il ne sera pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arriérages ne sont pas payés.

Nous n'accepterons de chèques en paiement d'abonnement, qu'en autant que le montant est fait payable au pair à Montréal.

Tous chèques, mandats, bons de poste, doivent être faits payables à l'ordre de :

"LE PRIX COURANT"

Nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes demandes de renseignements.

Adressez toutes communications simplement comme suit :

LE PRIX COURANT, Montréal.

LA COMPAGNIE DES CHARS URBAINS

Un service déplorable

Le public n'a jamais eu autant besoin d'un excellent service de tramways que depuis l'arrivée de la mauvaise saison qui, cette année, a été si rigoureuse. Jamais, non plus, ce même public n'a eu un plus mauvais service de la Compagnie des Chars Urbains.

A proprement parler, il n'y a pas eu d'interruption dans la circulation des chars. A part une seule journée, où la quantité de neige tombée était assez forte pour occasionner un arrêt de quelques heures dans le mouvement des tramways, il n'y a pas eu de motifs suffisamment sérieux pour empêcher la Compagnie des Chars Urbains de donner au public le service auquel il a droit, en vertu du contrat passé entre cette Compagnie et la Cité de Montréal.

Cependant, les tramways ne circulent pas à intervalles réguliers et sur telle ligne où le service de deux minutes est obligatoire, la ligne St-Denis, par exemple, il ne se passe pour ainsi dire pas un seul jour où les voyageurs de cette ligne n'attendent pendant un quart d'heure et plus dans la neige, au froid et au vent l'arrivée d'un char.

Cette ligne, l'une des plus fréquentées de celles de la Compagnie est, à de certaines heures, littéralement encombrée et avec le moindre retard les voitures s'empilent au point que les voyageurs y sont serrés comme des harengs dans un baril. L'intérieur, les plate-formes et les marches sont bondés de monde. Quand un voyageur veut descendre du véhicule, il lui faut jouer des coudes pour se faire un passage et le tramway est arrêté forcément plus longtemps qu'il ne le devrait; c'est ainsi que se produisent des retards et que les retards s'allongent pendant le parcours.

La Compagnie ne peut rejeter la faute sur le public, car les conducteurs sont les premiers à recommander aux voyageurs de se serrer à l'avant et à inciter à mon-

ter ceux qui attendent, tant qu'il y a une place où poser les pieds.

De ces tramways, ainsi surchargés, il se dégage une odeur facile à deviner dans un air tellement raréfié qu'il est irrespirable. On ne saurait trop condamner de pareils entassements au point de vue de l'hygiène. En outre, les voyageurs transis par une attente au coin des rues ont les jambes gelées, grâce aux portes ouvertes, et ceux qui se tiennent sur les plate-formes risquent quelques maladies graves des voies respiratoires.

Il serait donc grandement à désirer que le Conseil Municipal exigeât de la Compagnie des Chars Urbains plus de régularité dans le service et plus de confort pour les passagers.

Nous sommes d'avis que, tant que la Compagnie des Chars Urbains n'aura pas à chaque tête de ligne, un certain nombre de chars de réserve destinés à remplacer, pour le départ aux heures réglementaires les chars retardés sur la ligne, la Compagnie ne pourra donner complète satisfaction au public.

Aussi, il arrive que quand un char est en retard d'un quart d'heure, on voit six à sept chars se suivre tous plus ou moins en retard. Et comme les conducteurs sont mis à l'amende pour les retards en cours de route, ils s'ingénient à rattrapper le temps perdu. C'est pourquoi tant de chars passent au nez des voyageurs qui attendent au coin des rues, alors que ces derniers pourraient aisément y trouver place.

Le public n'a qu'à le vouloir fermement et l'état de choses déplorable que nous signalons cessera.

Les nouveaux annonceurs se laissent souvent décourager parce que l'argent ne leur arrive pas à pleins barils aussi vite qu'ils le voudraient. Lorsqu'une entreprise nouvelle accuse un progrès soutenu, si lent soit-il, estimez-vous satisfaits. Pour créer une entreprise au moyen de la publicité, il faut du nerf, de la foi, de la persévérance. Et la foi et la persévérance sont les qualités qui comptent le plus.

L'EQUITABLE LIFE

Cette compagnie publie dans une autre partie de ce numéro sa situation au 31 décembre 1903.

Les chiffres qu'indiquent cette situation frappent l'imagination et parlent avec une éloquence qu'on ne saurait trouver dans des mots de la puissance et de la solidité de l'Equitable Life.

Au 31 décembre, il y avait des polices en cours pour un montant de \$1,410,000,000 environ et dans la seule année 1903 il a été émis pour \$322,000,000 de polices nouvelles.

La Compagnie a eu pendant la même année un revenu de plus de \$73,000,000, c'est-à-dire dépassant de près de \$10,000,000 le revenu du gouvernement fédéral du Canada.

Son actif dépasse \$381,000,000 et elle a un surplus d'au delà de \$73,000,000; elle a payé aux porteurs de police, durant l'année 1903, près de \$35,000,000 tant en réclamations après décès qu'en dividendes aux assurés.

C'est une société d'assurance dans laquelle nos lecteurs peuvent assurer leur vie en toute confiance, ils y seront en bonne et nombreuse compagnie.

UN POINT REGLE

La Canadian Consolidated Canners Company, de Hamilton, nous écrit qu'elle est entièrement satisfaite du travail de ses deux représentants dans la province de Québec et qu'elle n'a pas, pour le moment, du moins, l'intention de faire aucun changement à l'état de choses actuel.

Le commerce d'épicerie en gros de langue française apprendra cette décision avec satisfaction.

ASSOCIATION DES EPICIERIS DE MONTREAL

Avis de Convocation.

La prochaine réunion des membres de l'Association des Epicieris de Montréal est fixée au mercredi, 2 mars, à 8 heures du soir au Monument National.